



AVANTAGES

- Triple l'adhérence des courroies.
- Compatible avec de nombreuses courroies de divers matériaux.
- Evite le durcissement des courroies.
- Supprime les pertes de puissances.
- Ne tache pas, ne s'oxyde pas.
- Totalement insoluble à l'eau.
- Ne colle pas les poussières, protège contre l'abrasion des poussières.
- Ne contient aucun solvant chloré.

DEFINITION

Augmente l'adhérence des courroies et diminue leur vieillissement.

MODE D'EMPLOI

Agiter avant utilisation. Pulvériser sur la courroie, de préférence, à l'arrêt. Attendre 10' avant la remise en route. Ne pas pulvériser sur des moteurs électriques sous tension. Utiliser dans un endroit ventilé. Ne pas utiliser près d'une flamme ou d'un corps incandescent.

CARACTERISTIQUES

Aspect :	liquide limpide
Couleur :	jaune
Odeur :	solvantée
Densité :	~0,70
Température maxi d'utilisation :	environ +80°C

DOMAINES D'APPLICATION

Courroies en caoutchouc, cuir, toile, matériau composite et de formes diverses : crantées, trapézoïdales, lisses.

EMBALLAGE

Aérosol 650 ml

réf. 4953A4 x 12



FT953 / Indice 9 – 29/11/2017

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à : la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.